





Fondation PEI-CSDC

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018 ÉCOLE DU SENTIER Procès-Verbal

Document	Point	Sujets	Objet
	1.	Mot de bienvenue et d'ouverture	Absents : David Henry et Benoît Bruneau absent; Présents : Annie, Martin, Isabelle, Daniel, Martine, Elizabeth et Dominic.
0	2.	Retour sur le procès-verbal de la dernière réunion (18 décembre 2017)	Suivi, information et discussion Certificat d'assurance : Bernard Gauthier de la CS confirme que toutes les activités (donc le CA de la Fondation et ses membres) sont couvertes par l'assurance BFL Canada. La responsable du site Internet a été contactée pour la mise en ligne des P.V. Précisions des montants de la levée de fonds. Les produits semblent avoir été appréciés. Adoption du PV : Annie propose et Martin seconde.
	3.	Changement organisationnel	Suivi, information et discussion Annie et Annie quittent. Isabelle remplace à la direction de l'école du Sentier. Résolution pour le changement de signataire : Martine propose et Elizabeth

Document	Point	Sujets	Objet
			seconde.
Q	4.	Suivi pour la soirée Signature	Suivi, information et discussion Joëlle présente l'organisation de la soirée. Promotion sur Facebook lors de la dernière semaine de janvier. Plan d'action avec Daniel et Marie-Michelle. Place à gagner par tirage fin mars. Vente de billets électroniques (Marie-Michelle s'occupe de l'ensemble de la gestion). Remise de la liste des principaux commanditaires. Le fichier sera partagé en ligne. Prochaine rencontre pour la soirée Signature : le 19 février 2018.
	6.	Demande d'aide financière de l'école du Sentier	Décision Première demande d'aide financière de l'école à la Fondation pour couvrir les frais de formation et cotisations SEBIQ (novembre 2017). Les frais de l'IB (montant plus élevé) ne sont pas inclus (volonté de ne pas faire un trou dans les réserves de la Fondation) dans cette demande, mais sont budgétés. Dominique propose et Elizabeth seconde.
	7.	Varia	Suivi, information et discussion Crédit d'impôt : Le montant de l'avantage est inférieur à 70\$ ne permettrait pas d'être considéré selon le cadre légal de l'ARC. Sondage parents : Présentation du nouveau Saviez-vous que? ainsi que du sondage envoyés aux familles.
	8.	Levée de l'assemblée	Approbation Martine propose et Annie seconde.

 \Box : sur place